

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS
DE LA COMMISSAIRE
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Éléments d'intérêt tirés des sujets abordés dans ce rapport.....	4
Mes observations sur certains sujets abordés dans les rapports d'audit de performance du Vérificateur général	7
Suivi des recommandations	10

INTRODUCTION

- 1 Le présent chapitre expose d'abord certains éléments d'intérêt tirés des sujets abordés dans ce rapport que je dépose à l'Assemblée nationale. En premier lieu, je reviens sur mon bilan concernant les 20 ans de la *Loi sur le développement durable*. Par la suite, je traite de mes trois rapports d'audit de performance intitulés respectivement *Efficacité de la révision de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030*, *Minéraux critiques et stratégiques : développement responsable* et *Pérennité des infrastructures d'eau : aide et soutien aux municipalités*.
- 2 Enfin, je fais part de mes observations sur certains sujets abordés dans trois rapports d'audit de performance du Vérificateur général au cours de la dernière année et je présente de manière succincte les résultats de mon suivi annuel de l'application des recommandations que nous avons formulées de mai 2021 à avril 2023.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT TIRÉS DES SUJETS ABORDÉS DANS CE RAPPORT

Regard sur les 20 ans de la *Loi sur le développement durable* : bilan

3 Pour le vingtième anniversaire de la *Loi sur le développement durable* en 2026, il m'a paru primordial de porter un regard sur son application par l'Administration (incluant les ministères et organismes) compte tenu du rôle que cette loi a confié au commissaire, soit d'exercer des contrôles afin de renforcer l'imputabilité de l'Administration en matière de développement durable.

4 Je trouvais important, d'une part, de présenter un court bilan des travaux que le commissaire a réalisés au fil des ans sur la mise en œuvre du cadre de gestion instauré par la loi. J'estimais également nécessaire, d'autre part, d'attirer l'attention des parlementaires et de la population sur certaines préoccupations qui en découlent. Cette revue de nos travaux m'a permis de faire ressortir que les ministères et organismes devront consentir des efforts plus soutenus pour accélérer l'intégration du développement durable lorsqu'ils exercent leurs pouvoirs et leurs responsabilités.

5 Parmi les préoccupations soulevées, je ne peux passer sous silence les deux situations suivantes :

- À l'égard de la reddition de comptes visant à favoriser l'imputabilité et la transparence de l'Administration en matière de développement durable, deux rapports clés n'ont pas été produits, alors qu'ils devaient être déposés à l'Assemblée nationale selon la loi. Le premier est le rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le second est un rapport qui doit être présenté au gouvernement tous les 10 ans sur l'application de la loi et dont le dépôt était prévu pour avril 2023.
- À titre de responsable de l'application de la *Loi sur le développement durable*, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a informé les ministères et organismes, en décembre 2025, de l'entrée en vigueur immédiate d'allègements administratifs quant à l'application de la loi. Cependant, ces modifications vont à l'encontre des exigences gouvernementales en matière de planification du développement durable pour la période 2023-2028, qui sont demeurées inchangées à ce jour. Ces exigences visent à assurer l'efficacité de la démarche grâce à des pratiques communes de planification, de suivi des actions et de présentation des résultats des plans d'action, ainsi que de la mesure de leur performance.

6 Le chapitre 2 présente une réflexion plus complète à propos du bilan sur les 20 ans de la *Loi sur le développement durable*.

Effacité de la révision de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030

7 Pour remplir mon obligation de faire part, au moins une fois par année, de mes constatations et recommandations à l'égard du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), j'ai jugé nécessaire, cinq ans après la réforme de 2020, de réaliser un audit de performance afin de comprendre comment le MELCCFP s'y prend pour assurer une mise en œuvre efficace du Plan pour une économie verte 2030 et renforcer l'action climatique. Chaque année, le ministère ajoute, retire et modifie des actions financées par le FECC qui visent la mise en œuvre de ce plan, et ce, afin d'atteindre les objectifs et les cibles du gouvernement.

8 J'ai d'abord illustré les processus mis en place par le MELCCFP notamment pour analyser et suivre une centaine d'actions en moyenne par année, prendre en compte les demandes et les orientations du gouvernement, suivre la fluctuation des sommes disponibles dans le FECC en cours d'année (ex. : variation des revenus issus du marché du carbone) et veiller à l'utilisation de ces sommes, lesquelles s'élèvent à plus d'un milliard de dollars par année.

9 Dans un tel contexte, j'estime que pour prendre régulièrement, et parfois même rapidement, des décisions à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, il est essentiel de disposer d'une planification qui permet de visualiser la trajectoire à suivre pour orienter efficacement les décisions et offrir de la prévisibilité aux intervenants.

10 De plus, il est important qu'il y ait une documentation de qualité des décisions prises, non seulement aux fins de la réalisation de mes audits, mais également pour favoriser la transparence des décisions auprès de l'ensemble des intervenants internes et externes au MELCCFP, ainsi que pour améliorer son efficacité opérationnelle, notamment en conservant la mémoire organisationnelle et en évitant la duplication des efforts pour retrouver de l'information. Le chapitre 3 présente le résultat des travaux d'audit réalisés, les lacunes observées et les recommandations formulées pour les corriger.

Minéraux critiques et stratégiques : développement responsable

11 Le sujet des minéraux critiques et stratégiques m'apparaissait particulièrement intéressant à examiner pour diverses raisons. En effet, ces minéraux sont des ressources non renouvelables qui constituent un bien collectif pour les générations actuelles et futures. Le sous-sol du Québec en contient de nombreux tels que le cuivre, le graphite et le lithium. L'accroissement de la demande pour certains de ces minéraux essentiels à des secteurs industriels (ex. : santé et défense) et à diverses technologies (ex. : transition énergétique) a engendré davantage d'activités minières sur le territoire du Québec, parfois dans des régions moins familières avec ces activités.

12 Dans ces circonstances, il importe que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune veille à ce que les activités minières soient réalisées de façon responsable et à ce que ses interventions permettent de soutenir de façon efficace le développement des chaînes de valeur liées aux minéraux critiques et stratégiques. Les travaux d'audit révèlent la nécessité de déterminer quelles chaînes de valeur présentent les meilleures perspectives de développement économique pour le Québec. Ils démontrent également l'importance de soutenir le développement responsable des chaînes de valeur de minéraux critiques et stratégiques au moyen d'actions qui visent par exemple l'économie circulaire et la réduction de l'empreinte environnementale du secteur minier.

13 En outre, les enjeux d'acceptabilité sociale liés aux activités minières sont au cœur des travaux d'audit. Le chapitre 4 présente le résultat des travaux d'audit réalisés, les lacunes observées et les recommandations formulées pour les corriger.

Pérennité des infrastructures d'eau : aide et soutien aux municipalités

14 Ce rapport vise à répondre à mon obligation de faire part, au moins une fois par année, de mes constatations et recommandations à l'égard de l'application de la *Loi sur le développement durable*. Du point de vue du développement durable et des changements climatiques, le choix de réaliser un audit de performance sur les infrastructures municipales d'eau m'apparaissait inévitable. Nous savons tous que le traitement de l'eau est un processus essentiel pour la santé humaine et la protection de l'environnement et que les changements climatiques ont un impact sur les infrastructures d'eau, ainsi que sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau. Dans un contexte où les infrastructures municipales d'eau sont vieillissantes et nécessitent des investissements de plusieurs milliards de dollars, assurer leur pérennité est primordial.

15 Des défis sont bien présents pour assurer la pérennité de ces infrastructures. Entre autres, il serait important que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation oriente suffisamment les municipalités pour les amener notamment à mettre en place un financement adéquat de leurs services d'eau afin d'assurer la durabilité de leurs infrastructures d'eau.

16 Cet audit est un bel exemple où l'analyse devait démontrer la prise en compte des 16 principes de développement durable et des enjeux relatifs aux changements climatiques lors de la conception de programmes d'aide financière qui soutiennent la réalisation de projets d'infrastructures d'eau. Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023, lequel est l'un des principaux programmes d'aide financière existants, un incontournable aurait été de considérer les études liées à la résilience aux changements climatiques dans les coûts admissibles au programme. Il aurait également fallu exiger que les municipalités tiennent compte des risques liés aux changements climatiques pour les projets d'envergure qu'elles soumettent. Le chapitre 5 présente le résultat des travaux d'audit réalisés, les lacunes observées et les recommandations formulées pour les corriger.

MES OBSERVATIONS SUR CERTAINS SUJETS ABORDÉS DANS LES RAPPORTS D'AUDIT DE PERFORMANCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

17 Comme il le mentionne dans son plan stratégique 2023-2027, le Vérificateur général a pour objectif d'accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique. Pour atteindre cet objectif, je prévois notamment de publier des observations pour mettre en évidence des enjeux de développement durable associés à des audits menés dans divers secteurs d'activité gouvernementale et d'apporter des éléments de réflexion complémentaires.

18 Depuis le mois d'avril 2025, j'ai fait part de mes observations sur des sujets abordés dans trois rapports d'audit de performance du Vérificateur général, soit ceux sur l'accessibilité à des logements subventionnés, sur les étudiants étrangers et sur les finances publiques.

Accessibilité à des logements subventionnés par la Société d'habitation du Québec

19 En mai 2025, j'ai présenté ma réflexion sur des enjeux de développement durable en lien avec le rapport d'audit intitulé *Accessibilité à des logements subventionnés par la Société d'habitation du Québec*. Je soutenais que l'accès à des logements acceptables permet d'éviter des impacts socioéconomiques sur les personnes en situation de vulnérabilité, lesquels ont des coûts qui pourraient devoir être assumés par la société.

20 J'ai ainsi abordé certains impacts qui affectent les personnes en situation de vulnérabilité tels que ceux associés au fait d'habiter un logement de prix non abordable, ou encore de qualité ou de taille non convenables. Les impacts du manque d'accès à des logements acceptables sur les personnes en situation de vulnérabilité peuvent notamment augmenter l'utilisation de divers services publics et engendrer des coûts pour la société.

21 À l'inverse, les logements subventionnés procurent des bénéfices sociaux quantifiables, par exemple en permettant de réaliser des économies pour le système de santé et en évitant des dépenses liées à la criminalité. De plus, l'investissement en logements subventionnés permet l'augmentation du produit intérieur brut (PIB), l'augmentation du revenu des ménages ainsi que la réduction du taux de pauvreté, favorisant l'efficacité économique.

22 Au terme de ces observations, j'ai formulé deux questions qui devraient retenir l'attention des décideurs.

QUESTIONS POUR LES DÉCIDEURS

- **Comment assurer l'accès à un logement acceptable aux personnes en situation de vulnérabilité pour réduire les iniquités socioéconomiques qu'elles subissent ?**
- **Comment s'assurer de tenir compte de l'ensemble des coûts liés au manque d'accès à des logements acceptables au moment de la prise de décision concernant les programmes et les politiques de logement ?**

Étudiants étrangers au collégial et à l'université

23 En novembre 2025, je me suis exprimée sur certains enjeux de développement durable en lien avec le rapport d'audit intitulé *Étudiants étrangers au collégial et à l'université*. Dans ces observations, j'ai exposé des avantages que peuvent apporter les étudiants étrangers pour la prospérité du Québec et la mise en œuvre du développement durable. J'ai expliqué que les étudiants étrangers génèrent des retombées économiques importantes, entre autres par les sommes qu'ils dépensent, les emplois qu'ils occupent et leur apport au rayonnement du Québec à l'international. De plus, j'ai montré que les étudiants étrangers contribuent à la viabilité de l'offre de formation et à l'enrichissement du milieu d'apprentissage, et qu'ils jouent un rôle important dans la recherche et l'innovation.

24 Au-delà de la détermination du nombre d'étudiants étrangers à accueillir, j'ai souligné l'importance, dans une perspective de développement durable, d'avoir, d'abord et avant tout, une vision globale et à long terme des besoins du Québec (ex. : main-d'œuvre qualifiée, développement régional, vitalité de l'enseignement supérieur). Il est important de tenir compte autant de ces besoins que de la capacité de la province de répondre aux besoins de la population, entre autres en matière d'éducation, mais aussi en matière de santé, de services sociaux et de logement. Cette vision pourrait ainsi contribuer au succès des mesures d'attraction et de rétention des étudiants étrangers et maximiser les avantages à long terme qu'ils peuvent apporter au Québec.

25 Au terme de ces observations, j'ai formulé une question qui devrait retenir l'attention des décideurs.

QUESTION POUR LES DÉCIDEURS

Comment s'assurer que les efforts d'attraction et de rétention des étudiants étrangers contribuent :

- **à la prospérité du Québec ?**
- **à la mise en œuvre du développement durable ?**

Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité

26 Enfin, en novembre 2025, j'ai présenté mes observations en complément du rapport d'audit intitulé *Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité*. Ma réflexion portait sur l'importance de la soutenabilité des finances publiques pour permettre au gouvernement de contribuer à long terme au bien-être des générations actuelles et futures, par exemple en offrant des services accessibles et de qualité.

27 J'ai expliqué qu'il est important de prendre en compte, dans les analyses de soutenabilité des finances publiques, certains facteurs tels que le vieillissement de la population, la détérioration des infrastructures et les changements climatiques, afin de soutenir la prise de décisions et ainsi de faire face aux défis à long terme auxquels le Québec sera confronté. Par exemple, j'ai souligné que les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements peuvent réduire la pression qu'ils exercent sur les finances publiques. En effet, ils s'avèrent moins coûteux et plus efficaces à moyen et à long terme que l'adaptation réactive à la suite d'un événement météorologique dommageable.

28 Au terme de ces observations, j'ai formulé une question qui devrait retenir l'attention des décideurs.

QUESTION POUR LES DÉCIDEURS

En matière de finances publiques, comment s'assurer que les décisions prises répondent aux besoins du présent tout en permettant un avenir prospère aux générations futures?

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

29 En octobre 2025, le Vérificateur général et la commissaire au développement durable ont déposé à l'Assemblée nationale le rapport intitulé *Suivi des recommandations 2024-2025*.

30 Nous y donnons notamment certaines précisions sur les actions qui étaient prévues par les ministères et organismes afin d'appliquer les recommandations formulées à leur intention, mais qui n'ont pas été réalisées.

31 Il ressort de mon suivi réalisé de l'application de 31 recommandations formulées dans 5 rapports d'audit de performance publiés par le commissaire au développement durable de mai 2021 à avril 2023 que 81 % d'entre elles étaient appliquées ou avaient donné lieu à des progrès satisfaisants. Le pourcentage prend en compte l'ensemble des recommandations qui, en 2024-2025, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

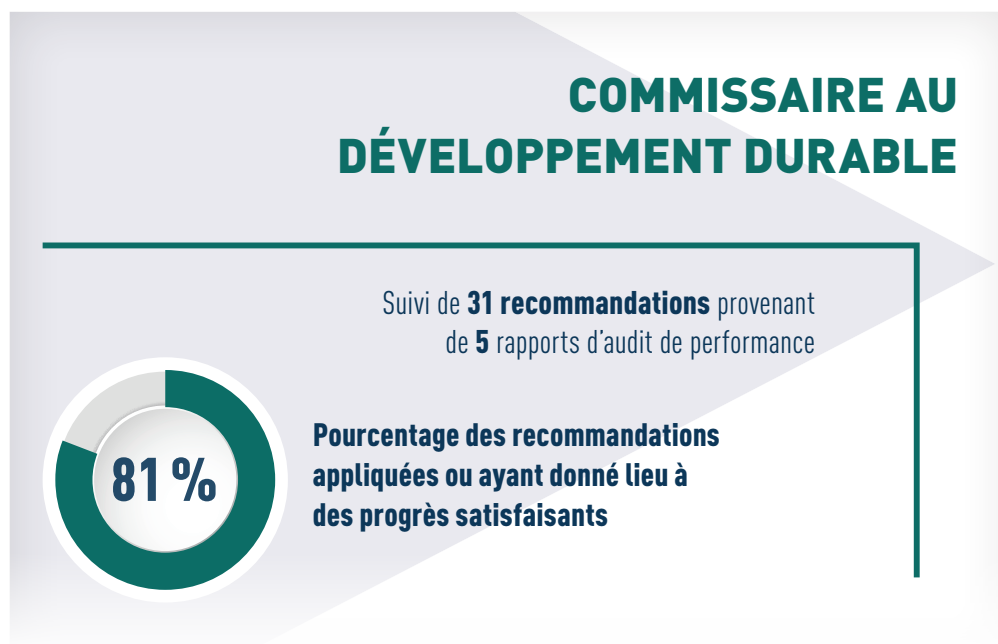


Illustration : Commissaire au développement durable.

